



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES AUX FRAIS DU SEJOUR DE
PRINTEMPS ORGANISE DANS LE CENTRE DE
VACANCES D'HABERE-POCHE**

**DÉCISION N° AU-19-357
EN DATE DU 09 OCTOBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°2017-4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier DENHEZ, 2^{ème} adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour le séjour de printemps 2020 organisé par la ville de Vincennes dans le centre de vacances d'Habère-Poche ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour le séjour de printemps du 4 au 11 avril 2020, dans le centre de vacances d'Habère-Poche (séjours de 8 jours pour les 6-14 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	NV
Montant total pour le séjour	158 €	176 €	198 €	218 €	238 €	252 €	281 €	302 €	336 €	402 €

D'INSCRIRE la recette au budget, aux chapitre et article correspondants.

L'adjoint au Maire,
en charge de la Jeunesse
et de la Santé

Didier DENHEZ